



S U R E S N E S

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mai 2025

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaient présents :

- Adjointes -

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY, Mme Nassera HAMZA, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, M. Louis-Michel BONNE, M. Bruno JACON, Mme Cécile GUILLOU, M. Stéphane PERRIN-BIDAN

- Conseillers municipaux -

Mme Sophie DE LAMOTTE, M. Jean-Marc LEMBERT, Mme Véronique RONDOT, M. Yves LAURENT, Mme Marie LE LAN, Mme Anaïs DELBURG, M. Thierry PORTAL, M. Valéry BARNY, M. Xavier IACOVELLI, M. Nicola D'ASTA, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Yohann CORVIS, Mme Julie TESTUD, Mme Béatrice DE LAVALETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjointes -

Mme Sandrine DU MESNIL à Mme Elodie REBER, M. Jean PREVOST à Mme Cécile GUILLOU

- Conseillers municipaux -

Mme Valérie BARBOILLE à M. Bruno JACON, Mme Isabelle FLORENNES à M. Guillaume BOUDY, Mme Perrine COUPRY à Mme Isabelle DE CRECY, M. François PETER à M. Fabrice BULTEAU, M. Kevin BLANCHARD à M. Xavier IACOVELLI, Mme Evelyne CHAMBALOUX à M. Nicola D'ASTA, M. Amirouche LAIDI à Mme Béatrice DE LAVALETTE

Absents non-représentés :

- Adjointes -

M. Vianney RASKIN

- Conseillers municipaux -

M. Frédéric VOLE, M. Antoine KARAM, Mme Olfa COUSSEAU, M. Abraham ABITBOL, M. Loïc DEGNY

Secrétaire :

M. Thierry PORTAL

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Delib2025-019

Participation des villes aux frais de scolarité des enfants admis dans les écoles publiques au titre de l'année scolaire 2024/2025

- Conseil Municipal du 15 mai 2025 -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code de l'Éducation, et notamment son article L.212-8,

Considérant que des enfants suresnois fréquentent des établissements scolaires du premier degré situés dans des communes extérieures et, à l'inverse, des enfants domiciliés dans ces communes fréquentent des écoles suresnoises,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Madame Muriel RICHARD, Première adjointe au Maire,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

Nombre de pour : 37

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre de ne prend pas part au vote : 0

Nombre de pouvoirs : 9

Des membres présents ou représentés,

Décide,

Article 1. - D'accepter les demandes de participation des communes extérieures aux frais de scolarité présentées par les communes recevant dans leurs établissements des enfants suresnois, sur la base de 762,25 € par enfant au titre de l'année scolaire 2024/2025.

Villes	Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire	Total
Boulogne Billancourt	0	3	- €	2 286,75 €	2 286,75 €
Courbevoie	5	7	3 811,25 €	5 335,75 €	9 147,00 €
Meudon	0	1	- €	762,25 €	762,25 €
Nanterre	0	2	- €	1 524,50 €	1 524,50 €
Neuilly-sur-Seine	3	1	2 286,75 €	762,25 €	3 049,00 €
Rueil Malmaison (avec classe Ulis)	2	7	1 524,50 €	5 335,75 €	6 860,25 €
Saint Cloud	6	20	4 573,50 €	15 245,00 €	19 818,50 €
Saint Germain-en-Laye	2	1	1 524,50 €	762,25 €	2 286,75 €
Vaucresson	0	1	- €	762,25 €	762,25 €
TOTAL estimé	18	43	13 720,50 €	32 776,75 €	46 497,25 €
				46 497,25 €	

Article 2. - De solliciter les communes dont nous accueillons les enfants au versement des frais de scolarité sur la base de 762,25€ par enfant au titre de l'année 2024/2025, conformément au principe de réciprocité.

Villes	Maternelle	Elémentaire	Taux	Maternelle	Elémentaire	Total
Argenteuil	1	0	762,25 €	762,25 €	- €	762,25 €
Boulogne Billancourt	0	1	762,25 €	- €	762,25 €	762,25 €
Juziers	1	1	762,25 €	762,25 €	762,25 €	1524,5 €
Nanterre	5	4	762,25 €	3 811,25 €	3 049,00 €	6 860,25 €
Puteaux	1	0	762,25 €	762,25 €	- €	762,25 €
Rueil Malmaison (avec classe Ulis)	5	22	762,25 €	3 811,25 €	16 769,50 €	20 580,75 €
TOTAL estimé	13	27		9 909,25 €	21 343 €	
				31 252,25 €		

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.

#signature#

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État
le 23 mai 2025
et publié/affiché le 23 mai 2025
Pour le Maire et par délégation,
la responsable de la Gestion des Instances
Catherine MAGDELAINE

Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes